

Indemnités d'arbitrage et de déplacement en Régional

*(la ligue va se servir au mieux des possibilités du logiciel de la ffvb)
 (le logiciel est seulement prévu pour gérer les indemnités de déplacement)*

Aucun changement dans les tarifs, mais modifications des modalités :

Indemnité de déplacement :

Chaque mois (après vérifications), la Ligue facturera les indemnités de déplacements aux clubs. Les arbitres recevront celles-ci par virement, dans le milieu du mois suivant.

La ligue demandera peut-être, pour les journées déjà effectuées, une provision intermédiaire aux clubs (par x100€), pour faciliter le fonctionnement du système. (sinon retour arrière la saison suivante)

Les arbitres devront fournir un RIB à la directrice de la Ligue.

Indemnité d'arbitrage : *(cela ne passe pas par le logiciel de la ffvb)*

Rappel du tarif des indemnités d'arbitrage en régional

- 33€ : FED Fédéral
- 30€ : LIG Ligue
- 27€ : DEP Départemental
- 27€ : Jeune
- 14€ : Marqueur

Avant le début de la rencontre, sous la responsabilité du 1er arbitre, les clubs règlent chacun, contre reçu, la moitié de l'indemnité d'arbitrage (arrondie à l'€uro). Le reçu est normalement présent en bas de la liste des joueurs, sinon l'établir sur papier libre (au verso de la liste des joueurs par exemple).

Les arbitres règlent la table en espèces (en rééquilibrant entre eux, l'indemnité perçue).

Exemple : Féd + Ligue + Marqueur

pour chaque club : $(33+30+14)/2 = (77/2) = (38,50)$ arrondi à 39€

le marqueur reçoit 14€ (5,5 du FED et 8,5 du LIG)

Tableau résumant les cas possibles :

A (grade)	B (grade)	Chaque club	marqueur	Versé par A	Versé par B
33 (FED)	33 (FED)	40	14	7	7
33 (FED)	30 (LIG)	39	14	5,50	8,50
33 (FED)	27 (DEP)	37	14	4	10
30 (LIG)	30 (LIG)	37	14	7	7
30 (LIG)	27 (DEP)	36	14	5,50	8,50
27(DEP)	27 (DEP/JEU)	34	14	7	7

Quelques Rappels importants sur la qualification (en championnat régional 1 ou 2)

Arbitres : VB ou ENC (de n'importe quel club)
au moins 18 ans pour un des deux arbitres

Marqueurs : VB ou ENC ou DIR (de n'importe quel club)
être compétent et suivre les remises à niveau

ENT/EA1/EA2 : VB ou ENC (de n'importe quel club) ***jamais DIR***
de plus ils doivent être qualifiés pour la catégorie senior
pas de cadet simple surclassement en adjoint
pas de minimes (sauf triple surclassement sur licence)

Joueurs : VB du club uniquement (ou du groupement)
maxi 12 (dont 2 libero au plus)
maxi 1 ETR (si muté, il compte aussi dans les mutés)
maxi 3 mutés N(national) ou M(régional)

licences : SEN, F20, M20, F17 SS, M17 DS_sur_licence, M/F15 TS_sur_licence

contrôles :

Pour les M15/F15 jouant en régional, accepter uniquement la licence avec la mention du Triple-Surclassement.

- **Licence** avec photo (mention du surclassement, si nécessaire), à défaut :
- **PI** avec le **listing** du club, imprimé récemment (vérifier les surclassements) :
 - La présentation du listing, vaut présentation du CM dans sa catégorie
 - **S** => Simple Surclassement pour les F17 (*sinon présentation fiche A : CM+SS*)
 - **D** => Double Surclassement (régional) pour les M17.
Si le DS n'est pas sur la licence, ni sur le listing (D), ni contrôlable par connexion au site ffvb, le licencié ne peut participer.
 - Si l'une des 2 colonnes de gauche n'est pas validée, la DHO est provisoire, et peut être suspendue au bout de 30 jours ou annulée au bout de 45 jours. Donc, dans ce cas, si l'intervalle entre la DHO et la date du jour est supérieur à 30 jours, il faut demander une autre preuve (connexion au site ffvb, par exemple, pour voir un listing pdf récent).

Tout document sur support « électronique » est recevable.

Non présentation de licence : sur la feuille de match, au lieu d'écrire le numéro de licence, faire signer le licencié dans l'emplacement prévu pour le numéro.

Notez en abrégé, case Remarques, toutes les vérifications supplémentaires qui ont dû être effectuées.

M17 : La présentation de la fiche B (CM avec DS rempli par un médecin du sport), n'est pas suffisante, car le bas de la fiche doit être validé par le médecin de la Ligue ou le médecin fédéral (dans ce cas, le D apparaît sur le listing).

Match reporté : les DHO doivent être valides pour la date initiale de la rencontre.

ANNEXE

PI	pièce d'identité au sens large (photo, nom, prénom, date de naissance ou âge, organisme certificateur reconnu)
DHO	Date d'Homologation de la licence (initialement provisoire, elle devient définitive à la double validation de la Ligue et la FFVB)
CM	certificat médical, licencié dans sa catégorie
CM35	CM pour les + de 35 ans voulant une licence VB
SS	Simple surclassement
DSR	Double Surclassement Régional
TS	Triple Surclassement
DIR	licence Dirigeant
ENC	licence Encadrement (CM encadrement)
VB	licence Volley-Ball (CM joueur ou CM35 si besoin)
VET	catégorie vétéran
SEN	catégorie Senior + de 20ans
F20	catégorie - de 20 ans, féminine (m20 féminin par extrapolation)
M20	catégorie - de 20 ans, masculin (par abus restrictif)
F17	catégorie - de 17 ans, féminine, besoin du SS
M17	catégorie - de 17 ans, masculin, besoin du DS (Régional ou National)
F15	catégorie - de 15 ans, féminine, besoin du TS (Régional ou National)
M15	catégorie - de 15 ans, féminine, besoin du TS (Régional ou National)